



Pour un pourvoi en cour de cassation fait par la partie adverse

Par **patsan**, le **22/11/2008** à **15:04**

j'ai été licencié suite à un accident du travail, impossibilité de reclassement (pas de vraie recherche en fait), j'ai saisi les prud'hommes j'ai été débouté (j'ai juste oublié de dire que mon ex patron est un gros bras dans la région énormément de pouvoir sur la région), j'ai donc fait appel et j'ai gagné l'appel le licenciement est reconnu comme abusif avec comme conclusion qu'il n'y a pas eu de recherche de postes...

Mon ex patron est donc condamné à payer une certaine somme....

voilà maintenant deux mois à 1 semaine près que j'ai été avisé du jugement par courrier, il n'a pas payé le montant dû mais par contre j'ai reçu hier un courrier Comme quoi il a enregistré un pourvoi en cassation.

Ce que je ne comprends pas c'est que le jugement d'appel est exécutoire donc il est obligé de me payer cette somme même si on va en cassation, mais mon avocat me dit que le pourvoi est recevable que si il paye la somme dû mais il est incapable de me dire dans quel délai ???

Je ne comprends rien, un coup il y a des délais et de l'autre plus quelqu'un peut m'aider ?

Dois je considérer que leur inscription en pourvoi en cassation est nul ?